



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et Modernisation
Direction des Finances, de la Commande
Publique et des Affaires Juridiques et
Immobilières

DFCPAJI_AR2024_0085

**Délégation de fonction et de signature à
Madame Stéphanie GLORIEUX
Adjointe de quartiers**

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire du 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du 11 décembre 2023 fixant à 20 le nombre des Adjoints et Adjoints de quartiers ;

Vu la délibération n°3 du 11 décembre 2023 portant élection des Adjoints et Adjoints de quartiers ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023_0020 du 25 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Dominique VANDAELE, Adjoint de quartiers ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023_0017 du 24 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature à Madame Stéphanie GLORIEUX, Adjointe de quartiers ;

Considérant qu'il convient, pour la bonne marche et la continuité des affaires communales, en cas d'absence ou d'éloignement ponctuel de la Commune du Maire et de plusieurs Adjoints, de prévoir la faculté de signature ;

Considérant la nécessité de maintenir les délégations en cas d'absence, d'empêchement ou d'éloignement prolongé ;

Considérant l'absence et l'empêchement de Monsieur Dominique VANDAELE, Adjoint de quartiers, pendant la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024,

ARRETONS

Article 1 – Les délégations de fonction et de signature attribuées, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Monsieur Dominique VANDAELE**, Adjoint de quartiers, sont supplées, dès l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, et subdélégées à **Madame Stéphanie GLORIEUX**, Adjointe de quartiers.

Les signatures de **Madame Stéphanie GLORIEUX** devront être précédées de la mention :

« Par délégation du Maire
Pour l'Adjoint absent et empêché ».

Article 2 – Le champ de subdélégation implique l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets et opérations, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, réseaux d'information relatifs à la relation avec les habitants et la vie des quartiers du centre-ville, du Quadrilatère des piscines, de fin de la guerre et de la Marlière ainsi qu'à la coordination des travaux de ces Conseils de Quartier.

Article 3 - Dans le champ de sa subdélégation, **Madame Stéphanie GLORIEUX** reçoit également délégation de signature pour :

- Toutes correspondances et pièces administratives ;
- Les conventions approuvées par délibération du Conseil Municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune.

La signature sera précédée de la mention « Par délégation du Maire ».

Article 4 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressée délégataire.

Article 5 – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 11/10/24

Doriane BECUE,
Maire de la Ville de Tourcoing,

par délégation du Maire

Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :



Accusé réception en Préfecture le : 14 OCT. 2024

Publié sur le site Internet de la Ville le : 14 OCT. 2024

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2024_085

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/10/2024

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Madame Stépahnie GLORIEUX

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 14/10/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_AR2024_0085 - Arr_t_ de fonction et de signature _ Madame St_pahnie GLORIEUX.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241014-DAJI_AR2024_085-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/10/2024

